



Septembre 2010

## A propos de l'intéressement.

Une réunion de négociation sur la mise en place d'un dispositif d'intéressement à l'ONERA est programmée le 28 septembre prochain. Ce sujet, maintes fois proposé à l'ordre du jour puis évacué des discussions par la direction au gré des circonstances, fait couler beaucoup d'encre. Il tient parfois du Graal pour certaines organisations, pour lesquelles on a l'impression que le reste n'a plus qu'une importance secondaire. C'est ainsi que, régulièrement, la CFTC et la CGC relancent la Direction de l'ONERA, en particulier depuis 2008, lorsqu'a été obtenue une promesse d'ouverture de négociations, au détriment d'augmentations générales pourtant pérennes.

### **L'intéressement, une carotte pour certains**

Il est clair que, pour la Direction, l'intéressement joue le rôle de carotte pour les uns (pour obtenir un accord sur les CDDOD, par exemple) et de chiffon rouge pour les autres. A ce titre, après l'abandon brutal de cette négociation en 2009 et l'absence de négociation au premier semestre 2010, il nous semble évident que la reprise programmée de cette négociation est motivée par la proximité des élections professionnelles de fin d'année ; l'objectif étant bien entendu de faire baisser la représentativité des syndicats « récalcitrants ».

### **La CFDT n'est pas favorable à la mise en place de l'intéressement à l'ONERA**

La CFDT, pour plusieurs raisons, a toujours fait état d'une opposition à la mise en place d'un dispositif d'intéressement à l'ONERA.

### **Un dispositif qui n'a pas de sens à l'ONERA**

Tout d'abord, nous pensons que ce n'est pas adapté à un organisme de Recherche comme l'ONERA. D'une façon générale, l'intéressement vise à intéresser le personnel d'une entreprise à ses résultats financiers. Or, la mission de l'ONERA n'est pas de faire du chiffre comme n'importe quelle entreprise commerciale. L'ONERA a une mission de service Public de Recherche, au profit de l'industrie aéronautique et spatiale française. L'ONERA doit donc avoir pour mission de décliner scientifiquement les orientations du gouvernement en matière de Recherche aérospatiale, et il s'agit d'orientations à long terme. Cela n'a en fait rien à voir avec les orientations dangereuses prises par notre président depuis plusieurs années de courir après les contrats et de nous désengager progressivement de la subvention. Valider la mise en place d'un dispositif d'intéressement reviendrait ainsi à valider l'évolution de l'ONERA, durant ces dernières années, contre laquelle nous nous opposons.

### **Un dispositif mis en place au détriment des mesures d'augmentations pérennes.**

Il apparaît, maintenant, évident pour à peu près tout le monde que l'intéressement rentrerait dans la masse salariale de l'ONERA. En effet, quel intérêt auraient nos tutelles à favoriser la mise en place de l'intéressement à l'ONERA, dans un contexte de restrictions budgétaires généralisées, si réellement il s'agissait d'un « plus » pour les salaires ? Plus personne n'est dupe. En 2008, lorsque l'intersyndicale a demandé des augmentations générales, les tutelles, suite à la proposition de la CGC, ont immédiatement répondu « banco, pour l'intéressement ! ». L'intéressement, tel qu'il est envisagé à l'ONERA, ne serait pas un plus, mais serait une précarisation de nos salaires dont une part deviendrait variable, ajustable jusqu'à devenir nulle.

Lorsqu'on augmente nos ressources contractuelles, les tutelles diminuent la subvention, lorsqu'on embauche des CDD « surcroûts d'activité », on diminue, à terme, les CDI et de la même façon, si l'on augmente les parts

variables de nos salaires, on diminuera les parts fixes et récurrentes et les mesures d'augmentations générales. Le montant global de l'intéressement pourrait aller jusqu'à 20% de la masse salariale et la part pérenne de la rémunération diminuer ainsi rapidement.

D'autres EPIC ont effectivement mis en place des accords d'intéressement. Mais tous les EPIC n'ont pas des missions équivalentes à l'ONERA, la SNCF, par exemple. Et même si c'était le cas, ce n'est pas un argument en soi. Si, comme nous le pensons, il s'agit d'une bêtise, il n'y a pas obligation à la copier. Le fait que d'autres EPIC soient concernés démontre surtout la volonté de l'Etat, d'individualiser et de précariser les salaires partout où il le peut.

### **Un dispositif exonéré des charges sociales**

Les sommes versées au titre de l'intéressement n'ont pas le caractère de rémunérations. Elles sont, sous certaines conditions, exonérées de cotisations de sécurité sociale, d'assurance chômage ou des régimes de retraite. Comment peut-on accepter de laisser ainsi se dégrader notre situation future ainsi que celle de nos enfants ? Comment ceux-là même qui font campagne contre les exonérations de charges qui plombent les comptes sociaux peuvent-ils faire de l'intéressement un objectif prioritaire ?

### **Le risque d'un accord très inéquitable**

La CFDT n'est donc pas demandeuse de cette négociation qui va s'ouvrir. Mais quelle attitude adoptera-t-elle ? La CFDT seule ne pourra pas faire opposition à un éventuel accord. En revanche, il est évident que si la CFDT et la CGT, ne pèsent pas dans la négociation, l'éventuel accord qui pourrait en découler serait élitiste et inéquitable pour l'ensemble des salariés.

### **Des propositions CFDT**

La CFDT ira donc à cette négociation avec un certain nombre de revendications :

- L'intéressement fait partie de la masse salariale. Pour que sa mise en place ne « déplume » pas les mesures d'augmentations pérennes de la politique salariale, nous demanderons le dispositif suivant : si, lors d'une année n, le niveau AG + AI (Augmentations Générales et Individuelles) prévu est inférieur à l'inflation de l'année précédente + 1,75%, alors la masse totale prévue à l'intéressement sera transférée et versée sous forme d'Augmentation Générale à l'ensemble du personnel ou sous forme d'autres mesures pérennes permettant d'améliorer durablement la situation de tous (augmentation de la participation de l'employeur à la mutuelle, par exemple).
- Les primes d'intéressement doivent être versées uniformément, sans référence hiérarchique, salariale ou liée à l'affectation de chacun.
- Compte tenu des réformes successives des retraites et de l'évolution de la situation, nous demandons la mise en place simultanée d'un PERCO (plan d'épargne retraite collective) qui serait alimenté par l'intéressement d'une part et par un abondement plafonné de la Direction d'autre part. Ce serait ainsi un moyen de prémunir en partie les générations futures des baisses de retraite auxquelles il faut, malheureusement, s'attendre et compenser partiellement l'absence de cotisation sur les montants de l'intéressement ;
- Suppression des primes versées pour contrats réalisés dans les délais et récupération de la somme allouée pour le dispositif d'intéressement.
- Concernant les critères permettant de calculer le montant de cette prime, ils devront être en rapport avec les missions de l'ONERA et favoriser les travaux de Recherche à long terme, les travaux collectifs et la solidarité et non l'individualisme. Il faudrait trouver les plus pertinents entre le nombre de conférences organisées, de publications, de brevets, etc., et le montant versé devrait être décorrélié des résultats financiers de l'ONERA.

Si un accord devait être mis en place, obligatoirement, il devrait reprendre ces revendications. Si la Direction ainsi que les autres organisations syndicales décidaient de ne pas tenir compte de nos propositions, la CFDT serait alors contrainte de faire valoir son droit d'opposition.